



## COMMUNIQUE DE PRESSE – Novembre 09 La force du don

### Grandeur Nature lance une souscription nationale

Afin de continuer son développement l'association Grandeur Nature lance une grande souscription nationale. En France, la législation permet aux associations d'intérêt général de recevoir des dons en échange d'une réduction fiscale pour le donateur, qu'il s'agisse d'une entreprise privée ou d'un particulier. En effet 2/3 du don sont déductibles d'impôt. Jusqu'à présent réservée aux grandes causes comme les diverses fondations ou encore les associations humanitaires, cette possibilité concerne désormais des structures moins importantes.

Les intérêts de faire un don à une association en échange d'une déduction fiscale ne sont pas seulement financiers. Avoir cette démarche, c'est avant tout l'opportunité de savoir comment va être utilisé notre argent. Plutôt que de verser 100% de l'impôt au Trésor Public qui se charge de le répartir, la personne concernée (qu'elle soit physique ou morale) fait le choix de verser une partie de son imposition à un projet qui lui est cher. C'est aussi l'occasion de montrer son soutien à certaines démarches et donc de les promouvoir pour que demain elles aient une place importante dans la société que l'on souhaite. C'est enfin un moyen de communiquer sur l'image à laquelle la personne concernée souhaite être identifiée.

Aujourd'hui les associations ont de plus en plus besoin du soutien privé des territoires qu'elles contribuent à faire vivre. Grandeur Nature a besoin de fonds pour pouvoir se développer et employer une partie des personnes qui travaillent pour elle toujours bénévolement. De nombreuses associations sont aujourd'hui dans ce cas. Il s'agit d'une démarche à la portée de tous, favorisant l'implication démocratique des citoyens et des entreprises dans le développement culturel de leur territoire, à petite comme à grande échelle.

Pour plus de renseignements :

<http://www.mecenat.culture.gouv.fr/index.php>